



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 20/08/2025

CIRCULATION-STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare, Secteur Nord / Ménimur et Secteur Ouest

RUE LOUIS JOUVET et AVENUE GEORGES POMPIDOU

RUE LOUIS JOUVET

À compter du 08/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, **la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux, dans le sens Est -> Ouest.**

AVENUE GEORGES POMPIDOU

À compter du 08/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, **la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux, dans le sens Sud -> Nord**

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Ouest, Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE ALPHONSE GUERIN

Le 08/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE RENE DESCARTES et la RUE LOUIS PASTEUR :

- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules en provenance de RUE LOUIS PASTEUR. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE LOUIS PASTEUR,

- RUE JEANNE D'ARC,
- RUE RENE DESCARTES,

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules en provenance de RUE RENE DESCARTES. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ALPHONSE GUERIN,
- RUE DE KEROZEN,
- RUE DE BERNUS,
- RUE LOUIS PASTEUR